

# REUNION DES MAIRES 24 ET 25 AVRIL 2014

# SOMMAIRE

- ✦ LE MAIRE, AGENT DE L'ÉTAT
- ✦ LE CONTRÔLE DE LEGALITE ET LA FONCTION DE CONSEIL
- ✦ LA TELETRANSMISSION : ACTES
- ✦ LES ÉCHÉANCES A VENIR

# LE MAIRE, AGENT DE L'ÉTAT



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

Le maire est la seule autorité administrative qui exerce des compétences au nom de deux collectivités différentes :

- représentant de la commune (autorité décentralisée)
- assure des tâches administratives d'Etat dans le cadre de la circonscription communale

Les attributions exercées au nom de l'Etat sont prévues par les art. L. 2122-27 à L. 2122-34 du CGCT

# LE MAIRE, AGENT DE L'ÉTAT



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## Les fonctions accomplies sous l'autorité hiérarchique du préfet :

la publication et de l'exécution des lois et règlements

l'exécution des mesures de sûreté générale

les fonctions spéciales attribuées par la loi

# LE MAIRE, AGENT DE L'ÉTAT



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## Exemples de fonctions confiées aux maires par la loi

- Mise à jour des listes électorales et participation au déroulement des opérations électorales
- Établissement des certificats et attestations relatifs à la situation de ses administrés
- Légalisation de toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui ou accompagné de deux témoins connus
- Recensement des personnes concernées par l'appel de préparation à la défense
- Mise en demeure de supprimer ou modifier des panneaux publicitaires

# LE MAIRE, AGENT DE L'ÉTAT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

**Les fonctions accomplies sous le contrôle  
de l'autorité judiciaire :**

*Le maire, officier d'état civil*

*Le maire, officier de police judiciaire*

# LE MAIRE, AGENT DE L'ÉTAT



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## ✚ Le maire, officier d'état-civil :

### ✚ *Assure l'exécution du service de l'état-civil :*

- reçoit les déclarations de naissance et les reconnaissances
- procède à la célébration des mariages
- dresse les actes de décès
- d'une manière générale, enregistre la mise à jour des actes d'état civil en fonction des événements qui modifient l'état ou la capacité des personnes.

### ✚ **Relève à ce titre du contrôle du procureur de la République,**

Est responsable de la bonne tenue des registres et pour toute infraction relative à la rédaction des actes

# LE MAIRE, AGENT DE L'ÉTAT



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## Le maire, officier de police judiciaire :

**sous le contrôle du procureur de la République**, il peut être amené à diligenter des enquêtes sur la personnalité de personnes poursuivies ainsi que sur leur situation matérielle, familiale ou sociale.

il est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes et délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions

il dresse procès-verbal des infractions à certaines règles d'urbanisme et peut faire procéder à l'interruption de travaux irrégulièrement entrepris si l'autorité judiciaire ne s'est pas encore prononcée (art. L.480-1 et L. 480-2 du code de l'urbanisme)



# LE MAIRE, AGENT DE L'ÉTAT



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## Rappel sur la responsabilité encourue par le maire en tant qu'agent de l'Etat :

1° - dans le cas où le maire refuserait ou négligerait de faire un des actes qui lui sont imposés par la loi, le représentant de l'État dans le département peut, après l'en avoir requis, y procéder d'office par lui-même ou par un délégué spécial (art L2122-34 du CGCT)

2° - le maire est soumis à un régime de **sanction disciplinaire** (suspension ou révocation) en cas de faute commise dans l'exercice de ses fonctions (art L2122-16 du CGCT)

3° - **responsabilité pénale** dans l'hypothèse où seraient prises des mesures destinées à faire échec à l'exécution de la loi (art. 432-1 du code pénal)

# LE CONTRÔLE DE LEGALITE ET LA FONCTION DE CONSEIL



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

# LE CONTRÔLE DE LEGALITE ET LA FONCTION DE CONSEIL



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## Un contrôle de fondement constitutionnel précisé par la loi

- ✚ un contrôle *a posteriori* inscrit à l'article 72 alinéa 3° de la constitution qui confie au préfet « la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois ».
- ✚ un contrôle portant sur une liste limitative d'actes transmissibles prévue à l'article 2131-2 du CGCT...mais tout acte est contrôlable sous réserve que le contentieux relève du juge administratif.  
Le préfet peut donc demander communication d'un acte non soumis à obligation de transmission.

# LE CONTRÔLE DE LEGALITE ET LA FONCTION DE CONSEIL



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## Une fonction de conseil renforcée par la possibilité reconnue au préfet d'engager un dialogue pré-contentieux

- ✚ la notification par le préfet d'observations sur la légalité d'un acte a pour effet de prolonger la phase pré-contentieuse.
- ✚ cette notification interrompt le délai de recours contentieux qui court de nouveau pour sa durée entière à compter de la réponse de la collectivité.
- ✚ cette possibilité est devenue la règle car elle permet d'instaurer une phase de dialogue entre l'État et la collectivité indispensable compte tenu de la technicité des dossiers.

## PRÉSENTATION

Un outil de « dématérialisation » des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales, de leurs établissements publics locaux et des établissements publics de coopération intercommunale.

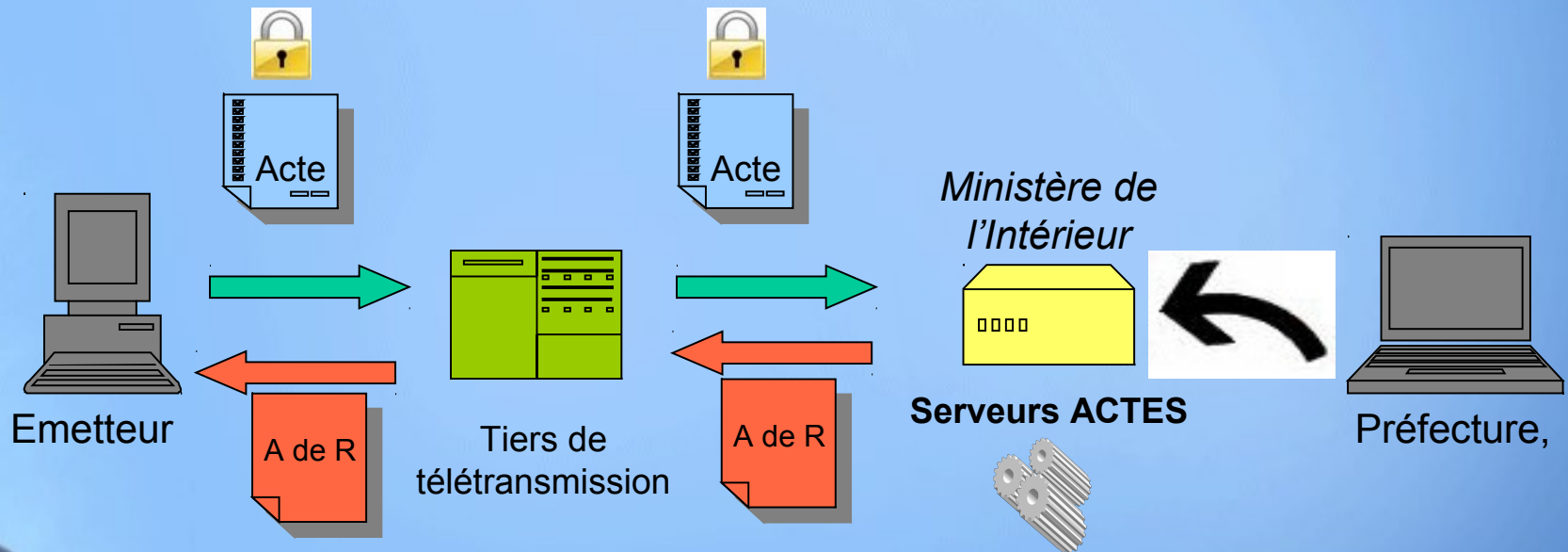
Une démarche fondée sur le volontariat.

Une démarche souple et adaptée aux attentes des collectivités avec le choix du calendrier et du premier périmètre des actes télétransmis.

## LES AVANTAGES

- ✚ Réduction des coûts d'impression et d'envoi.
- ✚ Télétransmettre instantanément à la préfecture les actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur.
- ✚ Accusé de réception de la part de la préfecture automatiquement en temps réel.
- ✚ Sécuriser vos échanges en vous assurant fiabilité, traçabilité et confidentialité dans l'envoi de vos actes.
- ✚ Promouvoir la chaîne de dématérialisation de l'e-administration territoriale et contribuer à la protection de l'environnement.

# Le circuit de télétransmission d'un acte entre la collectivité et l'état



## EN QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2013 :

- ✚ Au plan national 20 364 collectivités raccordées et 1 807 469 actes télétransmis.
- ✚ En Tarn-et-Garonne 181 collectivités raccordées dont 75 à @CTES BUDGÉTAIRES et 12 911 actes télétransmis.
- ✚ Le Tarn-et-Garonne est 19<sup>ème</sup> sur 101 départements pour ce qui concerne le nombre de collectivités raccordées.



## VOS CONTACTS

Pour toutes questions relatives au conventionnement

✚ pour la sous-préfecture : Mme SANTINON  
(05.63.22.85.91)

✚ pour la préfecture : M. ORTHOLA  
(05.63.22.82.33)

Pour toutes anomalies lors de la télétransmission des documents à la préfecture : contacter le tiers de télétransmission

# LES ECHEANCES A VENIR :

## renouvellement des commissions municipales et du CCAS



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

- la commission d'appel d'offres
- la commission de délégation de service public
- le centre communal d'action sociale

# LES ECHEANCES A VENIR : renouvellement d'instances locales



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

- ✚ elle émet des observations, propositions, avis et amendement sur la coopération intercommunale dans le département
- ✚ elle est composée de 40 membres élus par leurs pairs, répartis en 5 collèges : communes, EPCI à FP, syndicats et syndicats mixtes, conseil général, conseil régional
- ✚ l'élection des représentants des communes, des EPCI et des syndicats mixtes s'opère **dans un délai de 3 mois à compter du renouvellement des conseils municipaux** et des assemblées délibérantes des EPCI

# LES ECHEANCES A VENIR : renouvellement d'instances nationales



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## LE COMITE DES FINANCES LOCALES (CFL)

Le CFL contrôle la répartition de la DGF et fixe l'évolution de certaines de ses composantes.

Il est consulté par le gouvernement sur tout projet de loi, d'amendement ou toutes dispositions réglementaires à caractère financier concernant les collectivités territoriales.

Il comprend parmi ses membres 15 maires élus par leurs pairs.

### Calendrier :

- **2ème quinzaine de mai** : envoi des bulletins de vote et enveloppes par la préfecture
- **12 juin à 12 h** : date limite de réception des bulletins de vote en préfecture

# LES ECHEANCES A VENIR : renouvellement d'instances nationales



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## LE COMITE D'ÉVALUATION DES NORMES

- chargé d'évaluer l'impact technique et financier des normes nouvelles ou en vigueur applicables aux acteurs locaux.
- peut proposer des mesures d'adaptation des normes réglementaires en vigueur.
- comprend notamment parmi ses membres 10 représentants des communes élus par les maires

### Calendrier :

- **au plus tard le 23 mai** : envoi des bulletins de vote et enveloppes par la préfecture
- **12 juin à 12 h** : date limite de réception des bulletins de vote en préfecture

# LES ECHEANCES A VENIR : renouvellement des instances paritaires



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

## ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AUX CAP ET CTP DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Elles se tiendront le **4 décembre 2014** et sont organisées par les collectivités et établissements non affiliés au centre de gestion et par le centre de gestion pour les collectivités et établissements qui lui sont affiliés.